



85 ROUTE DE SERRY
ZA DE FINDROL
74250 FILLINGES

Demande de branchement eau potable
Commune de

A retourner datée et signée au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe :
85, route de Serry - ZA de Findrol 74250 FILLINGES
Par mail à secretariat@s-rb.fr.

Lire attentivement la notice d'accompagnement pour les pièces à joindre et les modalités de paiement.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Personne morale

Dénomination sociale :
SIRET :
Adresse :
Représentant légal :
Téléphone : Mail :

Personne physique

Nom(s) et prénom(s) :
Né(e) le :/...../..... A :
Adresse actuelle :
Téléphone : Mail :

- Déclare avoir pris connaissance du Règlement de service du Syndicat (*disponible sur le site internet via <https://www.s-rb.fr/> ou à la demande*), et m'engage à respecter toutes ses dispositions.
- Sollicite l'autorisation de me brancher sur la colonne d'eau potable du Syndicat.

Maison Commerce Immeuble Autre - Préciser :

Nombre de logement(s) :

Nombre de branchements demandés : x 436,51 € (par compteur) = €
(Tarif valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Ayant fait l'objet du permis de construire n°
Délivré le
Pour la parcelle cadastrée (section, numéro) :

ADRESSE complète de la construction :

.....
.....
.....

A, le

Signature
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



1. Avis technique du SRB

- Dans le cadre d'une construction:
Le SRB émet un avis technique pour l'Eau et l'Assainissement. Les préconisations sont jointes au dossier d'instruction.
- En dehors d'une construction:
Merci de prendre contact avec le secrétariat du SRB



2. Demande de branchement à compléter

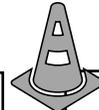
Le formulaire est à transmettre au secrétariat du SRB accompagné:

- **Copie CNI ou PASSEPORT**
- **du plan parcellaire,**
- **de l'arrêté de la décision d'urbanisme**
- **du paiement.**

Le paiement se fait:

- par chèque établi à l'ordre du Trésor Public
ou
- par virement bancaire:
RIB: 30001 00136 C7490000000 19
IBAN: FR16 3000 1001 36C7 4900 0000 019
BIC: BDFEFRPPCCT

Un justificatif de paiement vous sera adressé après le traitement administratif de votre dossier



3. Travaux de raccordement

Le terrassier choisi par l'abonné pose les canalisations et prépare le regard pour l'installation du/des compteur(s) en suivant les préconisations rendues par le SRB.

Les travaux de terrassement sont à la charge de l'abonné.

La facture de branchement correspond uniquement à l'installation du compteur et au déplacement du technicien du SRB.

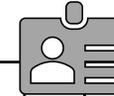


4. Information au SRB

L'abonné prévient le service technique du SRB que les travaux de terrassement sont terminés et que le technicien peut intervenir pour la pose du compteur.

Cette demande est faite par mail à:
secretariat@s-rb.fr

Le délai d'intervention est d'une semaine en moyenne.



5. Mise à jour du dossier

L'abonné indique au secrétariat du SRB la date de son emménagement afin que son dossier soit mis à jour.

Toute demande de branchement génère un contrat.

Ce contrat doit impérativement être renvoyé signé au SRB.